

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue à la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 26 septembre 2017 à 20 h, sous la présidence de Madame Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes, outre la présidente, madame Liz S. Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Hélène De Champlain Sonia Desgagné Diane Durand France Gagné Ruth Gagnon Diane Gauthier	MM.	Bruno Gagnon Michel Girard Marc Larocque Jean-Claude Martel Jimmy Tremblay
------------------	--	-----	--

Commissaires-parents :

M ^{mes}	Annick Larouche Caroline Tremblay	MM.	Gaétan Gagnon Robert Tremblay
------------------	--------------------------------------	-----	----------------------------------

Sont également présents :

M ^{mes}	Johanne Allard, directrice Hélène Aubin, coordonnatrice aux communications Monique Beaudry, directrice Chantale Cyr, directrice générale Geneviève Gilbert, directrice adjointe Sarah Tremblay, secrétaire générale	MM.	Jean-François Pressé, directeur général adjoint Paul Lalancette, directeur Jocelyn Ouellet, directeur
------------------	--	-----	---

Absence :

M ^{me}	Sylvie Belzile
-----------------	----------------

CC-2017-347

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des sujets suivants :

5.6 - Formation;
5.7 – Diagnostic organisationnel;
5.8 - Délégation de fonctions et pouvoirs;
6.0 - Dépôt du rapport du commissaire à l'éthique;
6.8 - Commandite pour le 50^e anniversaire du Cégep de Chicoutimi.

ADOPTÉE

CC-2017-348

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017

Il est proposé par M. Gaétan Gagnon et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE

CC-2017-349

Courrier reçu

Aucun courrier reçu pour cette rencontre.

CC-2017-350

*Parole au public /
M. Charles Munger*

M. Charles Munger, enseignant en sciences en 3^e secondaire à l'école Charles-Gravel, mentionne que son intervention est faite dans le but de faire part au conseil de ses sentiments. Il mentionne que l'école n'est pas une usine mais une maison d'éducation qui doit être accueillante et être un milieu de vie propice à l'apprentissage. Il mentionne que les gens sont ouverts à l'amélioration mais qu'un vent de changement fait en sorte de saboter leur travail antérieur. M. Munger affirme qu'une étude approfondie de la convention collective a été réalisée et que ce n'est pas une recette fiable pour aider les écoles. Il partage qu'il y a démobilitation de ses collègues enseignants et qu'il faudrait plutôt impliquer et considérer le personnel, à l'avantage de l'entreprise.

CC-2017-351

*Parole au public /
M. Robert Desjardins*

M. Robert Desjardins, enseignant de 2^e secondaire en mathématiques à l'école Charles-Gravel s'adresse aux membres du conseil comme étant son dernier recours. Il mentionne que des modifications importantes ont été apportées aux tâches des enseignants et que cette restructuration permettrait de récupérer plusieurs heures en services directs aux élèves. Cependant, il constate une diminution des services, en référence aux groupes à effectif réduit. Il indique que la feuille annuelle à remplir afin de déterminer la tâche a été changée cette année, que ce n'est pas possible d'atteindre 32 heures et que les enseignants n'ont plus suffisamment de temps pour corriger et se préparer. M. Desjardins affirme que ces changements rapides et radicaux n'aident pas le service à l'élève. Il propose la formation d'un comité enseignant-direction afin de convenir d'une feuille réaliste.

En réponse aux deux interventions précédentes, M^{me} Liz S.-Gagné, présidente, mentionne que le conseil est conscient des problématiques, que des habitudes ont été bouleversées et que le Service des ressources humaines travaille de concert avec le syndicat. M^{me} Gagné indique qu'elle ne peut rien promettre, que les travaux se poursuivent afin d'arriver à une entente satisfaisante aux deux parties. Elle rappelle également que le conseil avait donné le mandat à la direction générale d'appliquer la convention collective mais qu'elle reste sensible.

CC-2017-352

*Modification au plan
d'effectifs du personnel
de soutien secteur
général et engagements
d'ouvriers certifiés
d'entretien*

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel de soutien secteur général adopté au Conseil des commissaires du 9 mai 2017 (résolution CC-2017-192);

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 7-1.01 de la convention collective permettant l'abolition ou la modification d'un poste ainsi que les délais convenus avec le Syndicat régional des employés de soutien;

CONSIDÉRANT que l'analyse détaillée réalisée par le Service des ressources humaines des besoins manifestés par le Service des ressources matérielles justifie l'ajout de deux ressources et que les tâches correspondent à la classe d'emploi d'ouvrier certifié d'entretien;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de service des ressources humaines;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

DE PROCÉDER à la création de deux postes réguliers temps plein d'ouvrier certifiés d'entretien, 38 heures 45 minutes par semaine, au Service des ressources matérielles (Atelier);

DE MODIFIER en conséquence le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général;

DE PROCÉDER à l'engagement de M. Aleksandre Bouchard et de M. Mario Fréchette, à titre d'ouvrier certifié d'entretien, 38 heures 45 minutes par semaine pour une entrée en fonction le ou vers le 27 septembre 2017.

ADOPTÉE

CC-2017-353

Engagement de personnel de soutien en service de garde

CONSIDÉRANT le plan d'effectifs 2017-2018 du personnel de soutien en service de garde adopté au Conseil des commissaires du 13 juin 2017 (résolution CC-2017-244);

CONSIDÉRANT les dispositions prévues de la convention collective concernant les mouvements de personnel et la gestion de la liste de priorité;

CONSIDÉRANT le résultat de la séance d'affectation du personnel de soutien en service de garde tenue les 16 et 22 août 2017;

CONSIDÉRANT que les personnes répondent aux qualifications et exigences particulières du poste visé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de service des ressources humaines;

**Il est proposé par M. Jean-Claude Martel
et résolu :**

D'ENTÉRINER l'engagement de l'éducateur et des éducatrices en service de garde suivants :

- M^{me} Johannie Bolduc, à l'école Félix-Antoine-Savard, 7 h 30 par semaine;
- M^{me} Valérie Delvaux, à l'école Au Millénaire, 8 h par semaine;
- M^{me} Marie-Noelle Gagnon, à l'école Au Millénaire, 26 h 30 par semaine;
- M^{me} Marie-Philip Goulet, à l'école André-Gagnon, 10 h par semaine;
- M^{me} Vanessa Houde, à l'école De La Pulperie, 9 h 45 par semaine;
- M^{me} Sandrine Hovington, à l'école De La Pulperie, 9 h 45 par semaine;
- M^{me} Cinthya Ethel Alfaro Kanaffo, à l'école Au Millénaire, 10 h 30 par semaine;
- M^{me} Joannie Landry, à l'école La Carrière, 7 h 30 par semaine;
- M^{me} Audrey Latulipe, à l'école André-Gagnon, 10 h par semaine;
- M^{me} Sandra Maltais, à l'école Médéric-Gravel, 7 h 30 par semaine;
- M^{me} Nathalie Migneault, à l'école Félix-Antoine-Savard, 10 h 30 par semaine;
- M^{me} Christine Miron, à l'école Au Millénaire, 8 h par semaine;
- M^{me} Stéphanie Poulin, à l'école De La Pulperie, 9 h 45 par semaine;
- M^{me} Héloïse Roch, à l'école Notre-Dame, 8 h 30 par semaine;
- M^{me} Nadia Savard, à l'école Notre-Dame, 7 h 30 par semaine;
- M^{me} Kathleen Tremblay, à l'école Saint-Isidore, 7 h 30 par semaine;
- M^{me} Mireille Tremblay, à l'école Vanier, 10 h par semaine;
- M^{me} Catherine Tremblay-Marin, à l'école André-Gagnon, 10 h par semaine;
- M. Éric Trottier, à l'école Mont-Valin, 11 h 15 par semaine;
- M^{me} Odile Trottier, à l'école De La Pulperie, 11 h par semaine;
- M^{me} Corinne Vibert, à l'école Saint-Isidore, 7 h 45 par semaine;
- M^{me} Sabrina Vigneault, à l'école Saint-Bernadette, 7 h 30 par semaine.

ADOPTÉE

CC-2017-354

Autorisation de participation au CCSR / Acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a reçu une proposition du Centre collégial des services regroupés (CCSR) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres clients intéressés, un document d'appel d'offres public pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs conformes aux règles budgétaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés travaille avec un comité consultatif en technologie de l'information issu du réseau des cégeps et des commissions scolaires en vue du renouvellement de leurs ententes en équipements informatiques qui arriveront à leur terme le 27 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés à l'intention de requérir à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement lui permettant d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire, ainsi qu'à tous ceux dont les prix soumis n'excèdent pas une fourchette d'au plus de 10 % du prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des services des ressources matérielles et de l'informatique;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

DE CONFIER au Centre collégial des services regroupés le mandat de préparer en son nom et en celui des autres clients intéressés, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs conformes aux règles budgétaires des commissions scolaires pour une période de un an, renouvelable un an;

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à ce regroupement d'achats;

ADOPTÉE

CC-2017-355

Mise à jour de la documentation des emprunts par marge de crédit

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay désire contracter des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'autoriser ces emprunts et d'en approuver les modalités;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a obtenu toutes les autorisations requises du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour effectuer les emprunts prévus à la présente résolution;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

1. **QUE** la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soit autorisée à mettre en place une ou des marges de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et à conclure à cette fin, une ou des conventions de marge de crédit, le tout aux conditions suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts par marge de crédit sera déterminé conformément à l'article 4 de la convention de marge de crédit à intervenir, le tout en conformité au décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16

décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) le montant du solde des emprunts par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

2. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1b), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés;

3. **QU'**aux fins de constater chaque emprunt ou remboursement du capital ou d'intérêt effectué aux termes de chaque marge de crédit, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soit autorisée à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction;

4. **QUE** la direction générale, la direction générale adjointe ou la direction du Service des ressources financières de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisées, au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit;

5. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

ADOPTÉE

CC-2017-356

Représentations du conseil des commissaires / Comités internes et partenaires externes

CONSIDÉRANT la liste de représentation 2016-2017 des membres du conseil des commissaires sur les comités internes et auprès des partenaires externes;

CONSIDÉRANT la mise à jour de ladite liste;

Il est proposé par M^{me} Liz S. Gagné et résolu :

D'ADOPTER les mises à jour de la représentation des membres du conseil des commissaires agissant au sein des comités internes et auprès des partenaires externes et;

DE COMBLER les postes vacants suivants :

- Comité de réévaluation des antécédents judiciaires : M. Gaétan Gagnon, membre
- Comité de réévaluation des antécédents judiciaires : M^{me} France Gagné, substitut
- Comité culturel : M. Marc Larocque
- Carrefour environnement Saguenay : M. Bruno Gagnon
- Conseil régional de la culture (groupe de compétence Musique) : M^{me} Ruth Gagnon
- Fondation de la réussite du Fjord : M. Jean-Claude Martel
- Table de concertation en promotion-prévention du territoire de Chicoutimi : M^{me} Caroline Tremblay

ADOPTÉE

CC-2017-357

Formation

CONSIDÉRANT le rôle du Conseil d'une commission scolaire dans le cadre de ses fonctions et responsabilités;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des commissaires sont sensibilisés à l'effet de continuellement améliorer leurs pratiques de gestion;

CONSIDÉRANT l'adoption du Code d'éthique et de déontologie par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les attentes exprimées lors de la séance de travail du 20 septembre par les commissaires;

Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon et résolu :

DE MANDATER Me Bernard Jacob, avocat au sein du cabinet Morency, société d'avocat S.E.N.C.R.L., spécialiste en droit scolaire, aux fins de dispenser une formation aux membres du Conseil des commissaires relativement à l'ensemble de leurs fonctions et pouvoirs ainsi qu'à l'égard de leur délégation.

M^{me} Liz S. Gagné demande le vote.

Ont voté pour : 16
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M^{me} Sonia Desgagné demande que soit enregistrée sa dissidence.

CC-2017-358Diagnostic
organisationnel

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des commissaires prônent l'atteinte d'un bon climat de travail aux fins de réaliser sa mission le plus adéquatement possible et dans les meilleures conditions pour toutes et pour tous;

CONSIDÉRANT qu'ils considèrent qu'il y a lieu de procéder à un diagnostic dans le cadre d'un processus impartial;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que l'enquête se déroule de façon sereine et équitable;

Il est proposé par M^{me} Caroline Tremblay et résolu :

DE MANDATER la directrice générale et la direction des ressources humaines aux fins de désigner une firme ayant pour mandat de faire le sondage et faire rapport relativement au climat et au fonctionnement au sein de la commission scolaire;

QUE la direction générale et la direction des ressources humaines rendent compte de cette nomination à la présidente et vice-présidente du Conseil des commissaires;

DE REMETTRE à la présidente et la vice-présidente du Conseil des commissaires le mandat spécifique accepté par la firme à la personne et les informations utiles relativement au mandat à réaliser et aux démarches suivies ou réalisées pour donner suite à la présente résolution;

QUE la direction générale et la direction des ressources humaines reçoivent le rapport confidentiel et rendent compte à ce sujet à la présidente, vice-présidente et les membres du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-2017-359
*Délégation de fonctions
et pouvoirs*

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs en date du 25 avril 2017 (CC-2017-156);

CONSIDÉRANT le devoir et la responsabilité des membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le conseil demeure l'ultime répondant auprès de la population;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender le règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs adopté le 25 avril 2017;

CONSIDÉRANT les articles 171, 174 et 392 de la Loi sur l'instruction publique;

**Il est proposé par M^{me} Annick Larouche
et résolu :**

D'ACCEPTER les amendements au règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs tel que présenté comme suit :

- De révoquer les délégations 1.38, 5.74, 5.75, 6.24, 6.28, 6.41 et 6.42 dudit règlement;
- De modifier les délégations 5.11 et 5.12 afin qu'elles se lisent comme suit :

5.11 - Procéder au recrutement, à la sélection, à l'engagement, à la nomination de personnes figurant à la banque de relève en direction.

5.12 - Procéder au recrutement et à la sélection du personnel cadre régulier.

- De mandater la secrétaire générale aux fins d'assurer le suivi et les avis nécessaires;
- De constituer un comité composé de la présidente et de la vice-présidente, ainsi que de deux autres commissaires désignés par le conseil, aux fins de réviser le règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs, ce comité pouvant s'adjoindre toute personne aux fins de les aider à ladite tâche, ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique pour les accompagner dans la révision dudit règlement et des procédures à suivre.

ADOPTÉE

CC-2017-360
Ouverture d'un huis clos

**Il est proposé par M^{me} Ruth Gagnon
et résolu :**

DE TENIR un huis clos, il est 20 h 41.

ADOPTÉE

CC-2017-361
Fermeture d'un huis clos

**Il est proposé par M^{me} Liz S. Gagné
et résolu :**

CC-2017-362

Dépôt du rapport du commissaire à l'éthique

En suivi à la résolution CC-2017-257, laquelle prévoit que les faits rapportés par M^{me} Chantale Cyr, en conseil restreint soient déposés au commissaire à l'éthique, qui, après enquête, décidera de la suite des événements face à M^{me} Liz S.-Gagné, la secrétaire générale dépose le rapport du commissaire à l'éthique. Ledit rapport mentionne que les faits rapportés ne permettent pas de conclure que M^{me} Gagné a contrevenu au Code d'éthique et de déontologie des commissaires.

CC-2017-363

Rapport de la présidente

Est déposé, le rapport de la présidente concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 8 septembre 2017

- Participation à l'ouverture de l'école Autochtone, à l'école des Quatre-Vents.

Le 15 septembre 2017

- Séance de travail avec la vice-présidente relativement à divers dossiers.

Le 20 septembre 2017

- Séance de travail entre élus scolaires.

Le 21 septembre 2017

- Préparation de la rencontre du conseil des commissaires en compagnie de M^{me} Chantale Cyr et de la vice-présidente.

Les 22 septembre 2017

- Participation à la conférence de sensibilisation sur le cannabis, à l'école De l'Odyssée/Dominique-Racine.

CC-2017-364

Rapport de la directrice générale

Est déposé, le rapport de la directrice générale concernant certaines représentations ou interventions faites au cours des dernières semaines :

Le 8 septembre 2017

- Participation à l'ouverture de l'école Autochtone, à l'école des Quatre-Vents.

Le 13 septembre 2017

- Dîner à l'école l'Horizon en compagnie du personnel.

Le 20 septembre 2017

- Participation au Salon des vins, bières et spiritueux du Saguenay - Lac-St-Jean, à l'hôtel Le Montagnais.

Le 21 septembre 2017

- Préparation de la rencontre du conseil des commissaires en compagnie de la présidente et de la vice-présidente.

Le 22 septembre 2017

- Participation à la conférence de sensibilisation sur le cannabis, à l'école De l'Odyssée/Dominique-Racine.

CC-2017-365

Rapport de représentations des commissaires

Aucun rapport de représentation n'est effectué.

CC-2017-366

Olympiades en formation professionnelle

M^{me} Monique Beaudry, directrice des Services éducatifs adultes, mentionne qu'onze programmes de nos centres participeront aux olympiades en formation professionnelle et qu'il s'agit d'un retour pour la participation de la Commission scolaire après plusieurs années d'absence.

CC-2017-367

Retour sur la table nationale sur l'intimidation

M^{me} Johanne Allard, directrice des Services éducatifs jeunes et représentante de la région pour la table nationale sur l'intimidation fait un retour de la dernière rencontre et partage quelques sujets abordés dont la cyberintimidation, la diversité des genres, les plans de lutte, l'entente ministérielle ainsi que le cadre de référence sur la présence policière dans les établissements. M^{me} Allard fait également un retour sur les sommes allouées aux groupes relais.

CC-2017-368

Les grandes rencontres

Les commissaires reçoivent l'information pour assister à la soirée *Les grandes rencontres - Vers un milieu scolaire positif et bienveillant* sur l'importance de la bienveillance dans les relations sociales et sur la collaboration école-famille.

CC-2017-369

Commandite pour le 50^e anniversaire du Cégep de Chicoutimi

CONSIDÉRANT la demande de M^{me} Hélène De Champlain que soit accordée une somme de 1 225 \$ pour une page de publicité dans la revue consacrée à l'histoire du Cégep de Chicoutimi, produite dans le cadre de son 50^e anniversaire;

Il est proposé par M^{me} Diane Durand et résolu :

QU'UNE somme de 250 \$ soit accordée au Cégep de Chicoutimi dans le cadre de son 50^e anniversaire.

ADOPTÉE

CC-2017-370

Autoévaluation

Les commissaires sont invités à réfléchir intérieurement sur la question suivante : « En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves? »

CC-2017-371

Clôture de la rencontre

Il est proposé par M^{me} France Gagné et résolu :

QUE la présente séance soit close, il est 21 h 13.

ADOPTÉE

La présidente

La secrétaire générale